

COMMUNE DE PERON (AIN)

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Certifié exécutoire
suite à la transmission
au contrôle de légalité
le **- 6 NOV. 2025**
publié le **7 NOV. 2025**

Le 04 novembre 2025

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX

L'An deux mil vingt-cinq le quatre du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Péron étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Dominique BLANC, Maire.

Nbre en exercice : 20

Nbres présents : 14

Nbre votants : 18

Etaient présents :

Mme Blanc Dominique, Maire, Présidente de séance,

Mme Rossas Amandine, Adjointe

M. Blanc Jérémy, Conseiller municipal délégué,

Mmes Budun Sevda, Fournier Céline, Golay-Ramel Martine, Hugon Denise, Quinio Marie-Madeleine, Rey Novoa Dolorès, Conseillères Municipales

MM. Barrière-Constantin Luc, Brunet Julien, Gigi Dominique, Martinod Guillaume, Visconti Régis, Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés

Mme De Jesus Catherine, Conseillère, a donné une procuration à Mme Rossas Amandine, Adjointe

Mme Delachat Elodie, Conseillère, a donné une procuration à Mme Blanc Dominique, Maire

Mme Fol Christine, Conseillère, a donné une procuration à Mme Hugon Denise, Conseillère

M. Pons Alexandre, Conseiller, a donné une procuration à Mme Quinio Marie-Madeleine

MM. Girod Claude, Adjoint et Felix-Fiardet Bastien, Conseiller Municipal.

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales,

Vu le Code Générale de Fonction Publique et notamment son article L313-1,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 04 février 2025,

Considérant la nécessité de modifier plusieurs emplois relevant des cadres d'emploi des agents techniques, agents d'animation et agents administratifs,

Madame le Maire explique qu'il convient de modifier plusieurs postes de travail suite à la mise en retraite d'un agent et le recrutement d'un nouvel agent en qualité d'agent de service au restaurant scolaire et entretien des bâtiments.

Madame le Maire propose de supprimer le poste d'un agent technique à l'entretien des bâtiments qui était parti depuis plusieurs années et qui a été placé depuis le 1^{er} octobre 2025 en disponibilité pour convenances personnelles. Elle a été recrutée dans une autre collectivité par contrat d'un an dans l'attente de sa mutation.

Madame le Maire propose :

- De supprimer un emploi actuel d'entretien des bâtiments et école dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2025.
- De supprimer un emploi actuel d'entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas du service du restaurant scolaire, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée de 9h15, à compter du 1^{er} novembre 2025.
- De supprimer deux emplois actuels d'entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire et portage des repas du service du restaurant scolaire et de l'entretien des bâtiments dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 23h50 à compter du 1^{er} décembre et d'une durée de 27h45 à compter du 1^{er} novembre 2025.
- De créer un emploi d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire du service du restaurant scolaire, dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation sur le grade d'adjoint d'animation à temps non complet d'une durée de 09h30, à compter du 1^{er} novembre 2025.
- De créer deux emplois d'entretien des bâtiments, école et restaurant scolaire et portage des repas dans le cadre d'emploi des adjoints techniques sur le grade d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 27h40 et d'une durée de 27h22 à compter du 1^{er} novembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir délibéré,

ACCEPTE la proposition de Madame le Maire,

FIXE le nouveau tableau des emplois permanents de la commune de la manière suivante :

EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET				
Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail
Secrétariat général, secrétariat du SIVOS, communication, ressources humaines, élections Délib n° 2020.02.08 du 25 février	Attachés Territoriaux	Attaché	1	35 H
Finances Inventaire du patrimoine Délib n° 2024.12.61 du 03 décembre	Rédacteurs	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H
Responsable du service technique Délib n°2024.01.04 du 16 janvier	Agents de Maitrise	Agent de maitrise	1	35 H
Entretien des bâtiments, école	Adjointes Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe Délibération n° 2024.12.61 du 03 décembre	1	35 H
		Adjoint technique Délibération n°2017.02.07 du 7 février	1	35 H

Emplois	Cadre d'emplois	Grades	Nombre de poste	Temps de travail		
Maintenance des bâtiments	Adjointes techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	35 H		
Délibération n°2024.03.12 du 5 mars						
Entretien des bâtiments, de la voirie et espaces verts	Adjointes techniques	Adjoint technique	2	35 H		
		Délibération n° 2024.01.04 du 16 janvier				
		Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	35 H		
		Délibération n°2024.03.12 du 5 mars				
EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET						
Finances gestion des recettes, marchés publics, gestion budgétaire du SIVOS et CCAS, assurances et archives	Adjointes administratifs	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	28 H 00		
Délib n° 2020.02.08 du 25 février						
Accueil du public, urbanisme, contentieux, état civil, administrés, cimetière		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	32 H 30		
Délib n°2023.12.51 du 5 décembre						
Accueil du public, logements, affaires scolaires, secrétariat service technique et arrêté de voirie associations/locations	Adjointes techniques	Adjoint administratif	1	32 H 00		
Délib n°2025.07.29 du 1 ^{er} juillet						
Agent technique polyvalent restaurant scolaire et portage des repas		Adjoint technique	1	25 H 30		
Délib n°2025.07.29 du 1 ^{er} juillet						
Gardien de gymnase	Adjointes Techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	16 H 00		
Délib n° 2022.07.39 du 05 juillet 2022						
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire			Adjointes Techniques	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	27 H 50
				Adjoint technique	1	30 H 05
	Adjoint technique	1		27 H 40		
	Adjoint technique	1		27 H 30		
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire	Adjointes Techniques	Adjoint technique	1	27 H 22		
Délib n° 2024.12.61 du 3 décembre						
Délib n°2025.07.29 du 1 ^{er} juillet						
Délib n°2025.11.50 du 4 novembre						
Entretien des bâtiments, école, restaurant scolaire	Adjointes d'animation	Adjointes d'animation	1	29 H 20		
			1	20 H 35		
			2	10 H 50		
			1	09 H 30		
			1	06 H 50		
Agent des écoles maternelles	Agents de maitrise	Agent de maitrise	1	30 H 45		
	Délib n°2024.07.45 du 2 juillet					
	Agents spécialisés des Écoles Maternelles	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	24 H 35		
	Délib n°2024.07.45 du 2 juillet					

INVITE le Maire à prendre les dispositions relatives aux modifications à intervenir concernant le personnel communal.

AUTORISE le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire

